L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 JANVIER 1848.

Imprimerie spéciale pour la MAISON MESSE, Quartier, n° 18, rue du Camp.

NOUVELLES-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 22 JANVIER.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Une députation, signée par nos plus honorables citoyens, nous a remis une adresse, signée par plus de 1000 personnes, en faveur du général Taylor. Cette adresse, unique en son genre, a été appuyée d'une recommandation; la popularité du héros de Buena-Vista est tellement vive, l'affection enthousiaste que nos concitoyens lui portent, si profondément que la foule prendra soin naturellement ce soir le chemin du *Commercial Exchange* (Bourse-Bâtiment) de la rue St-Charles. Des limites de la Prairie et de la Tranchée-Manchac, nous verrons accourir tous ceux dont le cœur palpite au souvenir des actions héroïques, accomplies par l'intrépide "Rough and Ready" Nous ne recevrons en triomphe, il est sans doute inutile de prouver que nous n'entendons pas récompenser ses services uniquement par des hurrahs et des salves d'artillerie. A côté des services d'ailleurs, nous avons quelques vertus nous trouvons; une simplicité antique, une impénétrable modestie, une grande probité d'opinion, une franchise toute militaire, une haute intelligence, un noble caractère, voilà, surtout ce qui fait du général Taylor un digne candidat à la magistrature suprême, voilà ce qui en ferait un digne successeur de Washington. Ce soir donc, citoyens de Taylor, ou pour mieux dire, vous tous, amis sincères de la patrie.

LE SÉNATEUR DES ETATS-UNIS.

C'est lundi prochain que, conformément aux prescriptions de la loi organique, la Législature doit procéder en chambres réunies à l'élection d'un sénateur au Congrès, en remplacement de l'honorable Henry Johnson, dont le terme expire le 3 mars 1849. Parmi les whigs on parle pour cette candidature de plusieurs hommes fort distingués: MM. Benjamin, Hunt, Conrad, Kenner, Sparrow, Johnson, etc. Les démocrates citent quelques noms, ceux de MM. Slidell et Soulé. La lutte sera vive, animée, intéressante, et nous ne devons pas nous dissimuler que nos adversaires ont l'espoir de l'emporter.

Le résultat pourrait ne devenir pas sûr au gré, jusqu'à dimanche, car les whigs ont en chambres réunies une majorité relative, positive, certaine, de neuf voix. Les démocrates ont une seule chance de triomphe: c'est l'absence ou l'abstence de quelque membre whig au moment décisif. C'est là dessus qu'ils comptent, nous en sommes convaincus. Espérons-nous toutefois que leur attente sera déçue. Aucun représentant, aucun sénateur whig ne voudra, dans les circonstances où nous nous trouvons, faire faute à la cause qui leur est chère; ils resteront sourds aux séductions de nos adversaires, ils feront abnégation des préférences personnelles qui pourraient les entraîner hors de la droite voie, pour se ranger fidèlement et en bataillon serré autour du candidat de leur parti.

Quelque soit l'homme que l'on désignera parmi les whigs, ceux plus haut, ce sera un digne candidat qui ne pourra que faire honneur à la Louisiane. Sous le rapport du talent et de la valeur morale, nous n'aurons rien à envier à nos adversaires; et cette considération n'est pas à dédaigner. Nos législateurs y songeront. Les whigs surtout n'oublieront pas que, pour arriver au succès, ils ont besoin cette fois de l'ensemble le plus parfait, de l'harmonie la plus complète. Il faut qu'ils se présentent et qu'ils votent comme un seul homme dès le premier scrutin; car leurs adversaires ne manqueront pas d'agir ainsi, et la moindre hésitation de la part de nos amis compromettrait l'élection d'un sénateur whig.

PAROLES GAYES.—Ce procès qui est d'une grande importance et qui intéresse parmi nous un grand nombre de personnes, vient d'être décidé par la Cour Suprême des Etats-Unis; nous lisons en effet dans le *Journal de Louisville*:

"Un ami nous apprend par la voie télégraphique que la Cour Suprême des Etats-Unis a donné gain de cause à Mme Gaines; dans l'affaire intentée par elle pour être déclarée héritière de M. Clark. Cette décision fait de Mme Gaines l'une des plus riches propriétaires des Etats-Unis. Elle pourra faire des dignes habitants de la Nouvelle-Orléans; mais elle causera une joie sincère à tous ceux qui connaissent sa bienfaisance et son caractère. Nous le disons comme nous le pensons: Mme Gaines a déjà fait des offres très-libérales aux personnes contre lesquelles elle a eu à plaider pendant sept ans, et nous sommes convaincus qu'elle ne se montrera pas moins généreuse, maintenant qu'elle a pour elle l'arrêt de la plus haute autorité des Etats-Unis."

L'ANNÉE DES ETATS-UNIS.—Un ancien officier de l'armée des Etats-Unis, M. Fayette Robinson, vient de publier sous le titre qui précède un ouvrage d'un vif intérêt. Ce livre présente en effet un tableau complet de notre organisation militaire, accompagné de notices biographiques sur les principaux officiers qui figurent dans la guerre du Mexique. Le même de Pacifiques est fort général dans cette œuvre; mais il est bien d'être le seul, et nous doutons qu'on trouve ailleurs autant de notices précieuses sur un sujet dont tout le monde aujourd'hui se préoccupe. "The Army of the United States" se trouve chez J. B. Steel, libraire, rue du Canal, N° 14.

M. Poix, du Perrier du *Journal de Louisville*, affirme péremptoirement qu'il ne signera pas un traité avec le Mexique à moins qu'il n'y soit stipulé une indemnité territoriale; mais il ne faut pas oublier que c'est le même M. Polk qui affirmait péremptoirement que, coûte que coûte, il insérerait sur la ligne du 54°40'.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Vendredi, 21 janvier 1848.

M. M. Voit introduit un bill portant que quiconque insultera quelqu'un dans le but de provoquer une querelle, sera passible d'un jugement criminel — tirée au contre judiciaire.

M. Brewer introduit un bill pour amender la loi relative aux élections dans les paroisses d'Orleans et de Jefferson. Les deux lois correspondent au comité judiciaire.

M. Soulé présente les résolutions suivantes:

"Résolu, Que, que l'assemblée générale de la Louisiane voit avec joie et avec admiration les nobles efforts que fait le Pape Pie IX pour réformer l'ancien régime et pour accroître le bonheur de son peuple; en exprimant l'espoir de voir ses vœux se réaliser, nous ne faisons que nous conformer à nos institutions et à nos mœurs de l'Italie, régénérée.

"Résolu que le gouvernement de cet Etat est heureux d'imprimer une copie de cette résolution au pape Pie IX."

Les résolutions ont été lues et renvoyées au comité des relations fédérales.

M. Gonet introduit un bill pour amender la loi de la ville de la Nouvelle-Orléans. Renvoyé au comité.

Résolution. — Nous avons annoncé à tort, dans notre dernier numéro, que M. Flint avait déclaré qu'il présenterait un bill relatif à l'élection des conseillers *indépendants*. — Nous mettons ici des conseillers *municipaux*. M. Flint a présenté un bill de dernier bill qui a été référé à un comité spécial.

M. Sayre a introduit quatre résolutions relatives à la guerre du Mexique, qui sont adoptées à une majorité de 41 contre 6 voix. La présidence a été prise par M. Mazeau. M. Sayre a présenté aussi M. Sayage et les deux députés par M. Vigier. On en verra le texte dans notre partie anglaise.

M. M. Monroe annonce qu'il présentera un bill pour réduire le système de cinq dans les Ponts et Bâtiments publics.

M. M. Mazeau annonce qu'il présentera un bill pour créer un notaire Louis Rodigny, et M. Wilson en un bill pour diminuer le nombre des écoles publiques dans l'Ouest.

M. Scruggs annonce qu'il présentera un bill pour amender l'acte qui crée la place et détermine les fonctions du curateur de paroisse.

Le Senat s'ajourne.

COMPAGNIE MONPLAISIR.

Cette compagnie devait descendre à faire fonctionner au théâtre d'Orléans de toute pour nos citoyens retenir les bouteilles les plus enthousiastes; on ne tarit point sur la légèreté, la souplesse, la vigueur, la gentilesse et la vivacité du couple Monplaisir. On est vrai, on est transporté, et, ma foi, nous le dire l'on trouve que nous n'avons pas consacré cet triomphe avec assez de clinique. Nous n'avons rien pas, et, si l'on en doutait, le lecteur saurait une preuve convaincante de notre sincérité.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 janvier 1848.

Comment, monsieur, vous le connaissez que quinze lignes aux deux premières années des Monplaisir? C'est impossible à rendre, et le sous-prose de mission ainsi de M. et de Mme Berta donnent qui ne tient que pour la poésie, et Cette dernière de ne pas avoir signé le comique pied d'argent de M. Coley et les bien [illegible] de Mlle Bizou, mais vous savez Sieur, vous nous devez aussi une page pour de cette [illegible] des deux [illegible] de la scène, signer Cela n'est pas encore [illegible], et une [illegible].

M. Monplaisir [illegible] organisé, tout [illegible] est un genre et [illegible] d'une [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible]